



Demande d'un permis de conduire suisse sur la base d'un permis de conduire étranger :

Je renonce aux catégories suivantes (voir catégories au verso) :

Demande d'un permis d'élève conducteur ou d'un permis de conduire pour la catégorie :

Voir catégories au verso

A A1 B B1 C C1 D D1 BE CE C1E DE D1E F G M 121 122 110

1. Indications personnelles

Nom :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Adresse du domicile légal :

N° Postal : Localité :

Commune d'origine/(si étranger : pays) :

Téléphone :

E-mail :

Photo passeport
récente
non numérisée

Format 35x45 mm

↓ Signature du demandeur ↓

2. Maladies, infirmités, consommation de substances

Cochez ce qu'il convient

2.1 Souffrez-vous d'affections incomplètement guéries telles que :

- Maladie du système nerveux ? Oui Non
- Blessure consécutive à un accident ? Oui Non

2.2 Souffrez-vous ou avez-vous souffert :

- de diabète ? Oui Non
- de maladie cardiovasculaire ? Oui Non
- de problèmes d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments ? Oui Non
- de troubles mentaux ? Oui Non
- de crises d'épilepsie ou de crises semblables ? Oui Non
- d'évanouissements fréquents ? Oui Non
- de somnolence diurne accrue ? Oui Non

2.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou infirmités qui vous empêcheraient de conduire en toute sécurité un véhicule ? Oui Non

2.4 Observations :

3. Êtes-vous sous curatelle ?

Oui Non

Nom, prénom et adresse du curateur :

.....

4. Antécédents

L'usage du permis vous a-t-il déjà été refusé ou retiré ? Oui Non

5. Examen de la vue

**A compléter par un opticien ou un oculiste agréé
(valable 24 mois si aucun permis en cours de validité)**

5.1 Acuité visuelle non corrigée corrigée

Vision lointaine

à dr: à g : à dr : à g :

5.2 Champ visuel horizontal

1^{er} groupe ≥ 120° < 120°
pertes non oui à droite à gauche
 en haut en bas

5.3 Mobilité des yeux

les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas

Diplopie : non oui, direction

5.4 Remarques :

5.5 Évaluation : Exigences du 1^{er} groupe

Satisfaites sans correcteurs Satisfaites avec correcteurs Non satisfaites

Date :

Sceau / signature :

Important

Lors d'une première demande de permis de conduire, le requérant doit se présenter personnellement à l'office cantonal des véhicules.

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97 de la loi sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).

Date :

Signature du demandeur :

Pour les personnes mineures/sous curatelle, signature obligatoire du représentant légal (parents, curateur)

Représentant légal ou curateur : Nom :

Prénom : Signature :

Annexes :

- Photographie format passeport (non numérisée)
- Passeport/carte identité CH

- permis de séjour/établissement
- attestation « premiers secours »
- permis de conduire étranger
- Autres :



Échange de permis de conduire étranger

Celui qui renonce à certaines catégories prend note qu'une demande d'échange ultérieure de ces catégories peut être déposée dans un délai d'une année à partir de ce jour. Passé ce délai, seul un permis d'élève-conducteur pourra être délivré avec les droits et les obligations qui en découlent.

Catégories			Age minimal/condition	Examen médical
Catégories / Sous-catégories				
A		Motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0.20 kW/kg.	18 ans	non
		Motocycle d'une puissance supérieure à 35 kW et un rapport puissance/poids supérieur à 0.20 kW/kg.	2 ans de pratique de la conduite avec la cat. A 35 kW sans infraction	non
A1		Motocycle d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm3 et d'une puissance maximale de 11 kW.	16 ans 15 ans : ≤ 45 km/h, ≤ 4 kW et ≤ 50 cm3	non
B		Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg. Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg.	17 ans	non
B1		Tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 670 kg et quadricycles à moteur.	18 ans	non
C		Voitures automobiles dont le poids total excède 3500 kg et dont le nombre de place, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
C1		Voitures automobiles dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
D		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans Caser judiciaire requis	oui
D1		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de place est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans Caser judiciaire requis	oui
BE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la la catégorie B.	17 ans	non
CE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	18 ans	oui
C1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque dont le poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg.	18 ans	oui
DE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	21 ans	oui
D1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque dont poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	oui
Catégories spéciales				
F		Véhicules automobiles à l'exception des motocycles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.	16 ans: véhicules de travail, tracteurs, chariots à moteur, véhicules agricoles 18 ans: autres véhicules	non
G		Véhicules automobiles agricoles et forestiers dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéiaux.	14 ans	non
M		Cyclomoteurs.	14 ans	non
Transport professionnel de personnes				
TPP		Autorisation pour le transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B 121 ou B122 ou C, des sous-catégories B1 ou C1 ou de la catégorie spéciale F. Dans les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante sans infraction. Caser judiciaire requis	oui
TR		Trolleybus.		oui

Toute refus de la présente demande fera l'objet d'une décision formelle assortie d'un émolument et ouvrant les voies de recours.